

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 30 mars 2015

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 20 mars 2015 s'est réuni le 30 mars 2015 à 18h30 salle polyvalente de La Celle, présidé par Claude Riboulet.

BIZENEUILLE	Sylvie DUONG, excusée Séverine NATTE
LA CELLE	Elise BOULON Claude ROBLOT
CHAMBLET	Alain CHANIER Michèle DUFFAULT Arnaud LAMY, absent
COLOMBIER	Jocelyne BIZEBARRE Christian FELBACQ
COMMENTRY	Claude RIBOULET Marie-Christine BAURES Fernand SPACCAFERRI Florence FERRANDON-DERET Sylvain BOURDIER
DENEUILLE LES MINES	Francisco SOARES, excusé Didier QUICHON
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Monique COURTOIS Bruno BOVE
HYDS	Christiane MARTIN Guy AMARY
MALICORNE	Serge BADUEL Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Alain CHAPY Anne CHAUSSE Fabrice LEHMANN Patrice DAFFY
SAINT ANGEL	Olivier LABOUESSE, excusé Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, excusé Gérard JARDOUX

Elise BOULON est nommée secrétaire de séance.
Adoption du PV du 9 février 2015.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2014 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier ; déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2014, d'affecter les résultats 2014 comme prévu, de donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

4) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2015 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget Primitif principal pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 6 539 811 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 797 051 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 81 580 Euros, d'adopter le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », opérations assujetties à la T.V.A. pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 207 166 Euros et d'adopter le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier », opération assujettie à la T.V.A. pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 536 910 Euros.

Alain Chanier regrette que la commission « finances » ne se soit pas réunie et qu'il manquait cinq maires dont le Président à la dernière réunion de bureau.

Claude Riboulet et Jean-Pierre Bougerolle répondent que le budget est conforme au DOB, c'est pourquoi il n'y a pas eu de commission « finances ».

Le budget 2015 a été construit conformément aux éléments présentés pour le DOB, avec quelques ajustements et avec reprise des résultats 2014.

Ajustements réalisés :

- La vente du terrain à la Société Guillot Energie ayant été réalisée fin décembre 2014, le produit de la vente se retrouve dans le résultat 2014 reporté.
- Les frais de maîtrise d'œuvre pour le siège de la Communauté de Communes d'un montant de 55 000 € TTC ont été supprimés, ce qui permet de dégager 55 000 € TTC.
- Des ajustements ont été réalisés en fonction des montants notifiés : contribution au Pays, subvention au Sictom de la Région Montluçonnaise, ce qui a permis de réaliser une économie de 4 000 € TTC.
- Notification des bases prévisionnelles 2015 : 25 278 € de recettes supplémentaires.
- Notification des allocations compensatrices 2015 : + 20 066 €.

Nouvelles opérations :

- **En fonctionnement :**

- Participation contrat rivière: 2 000 € TTC
- Chauffage Hôtel d'entreprises : 15 000 € HT

TOTAL nouvelles actions 2015 en fonctionnement en dépenses= 17 000 € TTC

- **En investissement - acquisitions :**

- Pour les bureaux :
 - Appareil photo : **500 € TTC**
 - Refonte du site internet : **14 600 € TTC**

- Pour la structure multi-accueil « 3 pommes » :
 - Bac à sable : 500 € TTC
 - 1 appareil photo : 500 € TTC
 - Tapis : 900 € TTC

Total multi-accueil : 1 900 € TTC

- Pour l'accueil de loisirs « Les Galibots » :
 - Matériel d'activité :
 - Baby Foot Tahiti extérieur : 1000 € TTC
 - Jeux extérieurs divers : 800 € TTC
 - Grille de stockage ballons : 800 € TTC

- Table basse : 600 € TTC
- Meubles à livres – Caisson Gigogne : 300 € TTC
- Matériel divers :
 - Armoire ménage : 350 € TTC
 - Ordinateur bureau direction : 1 500 € TTC
 - Etagères : 750 € TTC
 - Table élévatrice (accès livraison cuisine) : 450 € TTC
- Changement des menuiseries: 35 000 € TTC

Total accueil de loisirs : 41 550 € TTC

– Pour les médiathèques :

- Matériel informatique : 2 500 € TTC
- Mobilier : 5 000 € TTC
- Matériel numérique : 7 600 € TTC
- Véhicule : 9 000 € TTC

Total médiathèque : 24 100 € TTC

<p>TOTAL acquisitions 2015 en investissement en dépenses= 82 650 € TTC FCTVA attendu : 13 300 €</p>
--

- **En investissement - travaux :**

- Extension du RAM : 720 000 € TTC (MO + Travaux)
 - Subventions escomptées : 395 000 €
 - Emprunt : 200 674 €
 - FCTVA : 115 200 €
- Extension de l'Hôtel d'entreprises : 640 000 € HT
 - Subventions escomptées : 326 400
 - Emprunt : 313 600
- ZAC de Magnier : 440 000 € HT
 - Subventions escomptées : 200 000
 - Vente escomptée : 100 000
 - Emprunt : 140 000

<p>TOTAL nouveaux travaux 2015 en investissement en dépenses= 1 800 000 € TTC</p>
--

<p>Subventions et vente escomptées : 1 021 400 € FCTVA : 115 200 € Emprunt : 635 274 €</p>

Sont inscrits en report les travaux d'aménagement du Campus 1 pour un montant de 544 000 € HT (subventions acquises : 191 991 €, emprunt inscrit : 126 529 €).

Compte tenu de l'excédent de 22 000 € qui est ressorti au niveau du DOB, des économies réalisées de 55 000 € et 4 000 €, de la notification des bases prévisionnelles pour 2015 (+ 25 278 €) et de la notification des allocations compensatrices (+ 20 066 €), il est possible de financer pour **126 000 € de nouvelles actions**, soit le **fonctionnement pour 17 000 € et les propositions de nouvelles acquisitions pour 69 850 € net**.

Les nouveaux travaux d'investissement ainsi que les travaux reportés nécessitent un recours à **l'emprunt d'environ 800 000 €**, sous réserve de l'obtention des subventions demandées.

*Rappelons que l'annuité correspondante à ce montant d'emprunt serait d'environ **62 000 €** (taux : 1,90%, durée : 15 ans, échéance : trimestrielle).*

5) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter les taux suivants :

	Taux 2015	Taux 2014 (pour mémoire)
Taxe d'habitation	2,12 %	2,12 %
Foncier bâti	1,53 %	1,53 %
Foncier non bâti	3,23%	3,23%
Taux CFE hors zone	2,42 %	2,42 %
Taux CFE (fiscalité prof de zone)	22,64 %	22,64 %

Jean-Pierre Bougerolle annonce les deux hypothèses : augmentation des taux ou pas augmentation des taux. Il ajoute qu'une augmentation des taux de l'ordre de 15% rapporterait environ 122 000 € de recettes fiscales supplémentaires, et donnerait plus de capacité à rembourser face aux banques.

Sylvain Bourdier remarque qu'en augmentant les taux, on fait peser la baisse des dotations sur les contribuables.

Elise Boulon fait remarquer qu'un passage en FPU permettrait à la Communauté de Communes d'obtenir des dotations supplémentaires.

Claude Riboulet précise qu'un passage en FPU doit s'accompagner de transferts de compétences et demande si la Communauté de Communes est prête à transférer des compétences. Il ajoute que le passage en FPU ne sera pas décidé en 2015.

Alain Chapy ajoute que le contexte n'est pas favorable à une augmentation des taux, et que les administrés ne l'accepteraient certainement pas.

Alain Chanier souligne que même avec une augmentation des taux de 15%, on est bien en-dessous des autres Communautés de Communes.

6) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 516 554 €, et décide à l'unanimité de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés.

7) ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION DE DEUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes de COMMENTRY – NERIS LES BAINS et la Commune de COMMENTRY pour exploiter et entretenir le poste de relevage des eaux usées situé sur le Campus 3, commune de MALICORNE, ainsi que le poste de relevage des eaux usées situé à l'accueil de loisirs intercommunal « les Galibots », commune de NERIS LES BAINS.

8) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE:

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions d'occupation précaire avec des agriculteurs ou établissements locaux afin d'en assurer l'entretien. Ces conventions étant d'une durée de un an, il convient de les renouveler à compter du 1er avril 2015.

9) ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour "l'achat d'électricité".

10) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION ET DANS LES MISSIONS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'évolution des missions de la commission intercommunale d'accessibilité, et de valider la composition de la nouvelle commission intercommunale d'accessibilité.

11) TRAVAUX – AMENAGEMENT DU CAMPUS 1 DE LA ZAC DE LA BRANDE – CONVENTION POUR LA DESSERTTE EN GAZ NATUREL AVEC GRDF:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages de distribution publique nécessaires à l'alimentation en gaz naturel du Campus 1 de la ZAC de la Brande y compris les branchements selon le programme prévisionnel d'aménagement établi par la Communauté de Communes. La participation de la Communauté de Communes est de 7 771 € HT.

12) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'animations culturelles dans les médiathèques.

13) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE LA BRANDE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°33 DIT « CHEMIN DE SAINT-AMAND » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'acquisition d'une partie du chemin rural n°33 dit « chemin de Saint-Amand » d'une surface totale de 722 m² au prix de 1 416,12 €. Cette partie de chemin, inutilisée aujourd'hui depuis l'aménagement du contournement Nord-Est de Commeny, permettra la viabilisation du Campus des Marronniers (Campus 1).

14) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE MAGNIER – VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir au profit de la SAS TRANSPORTS LASSALLE ou de la Société Civile Immobilière qui sera créée.

15) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES COMMISSIONS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'élire Guy AMARY membre de la commission « FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE- ECONOMIE ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.